



AVIS PUBLIC

Promulgation des règlements n^{os} 975 et 975-1

Avis public est donné par la soussignée, greffière de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines :

QUE le règlement n^o 975 décrétant les travaux de réhabilitation sans tranchée par chemisage des conduites d'eau potable situées sur la partie du boulevard Sainte-Anne entre l'avenue Therrien et la rue Lauzon ainsi que sur diverses sections de rues bordant le boulevard Sainte-Anne et décrétant un emprunt de 1 665 000 \$ pour en payer le coût a été adopté par le Conseil municipal le 12 juin 2018.

QUE le règlement n^o 975-1 modifiant la description du bassin de taxation de l'annexe C du règlement n^o 975 a été adopté par le Conseil municipal le 11 septembre 2018.

Les règlements 975 et 975-1 ont été déposés au Service du greffe de la Municipalité et toute personne intéressée à les consulter peut se présenter au bureau de la greffière, à l'hôtel de ville, sis au 139, boulevard Ste-Anne, Sainte-Anne-des-Plaines, durant les heures d'ouverture, soit de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 45, du lundi au jeudi et de 8 h à 12 h le vendredi.

Ce règlement entrera en vigueur le jour de sa publication conformément à la Loi.

Donné à Sainte-Anne-des-Plaines, ce 9^e jour du mois d'octobre 2018.

Geneviève Lazure, LL.B., D.D.N.
Greffière